

Ecole publique Jean de La Fontaine  
33410 CADILLAC

DATE : 04 11 2024

Horaire : 18h00 20h00

Inspection  
Education Nationale  
SUD ENTRE DEUX MERS

Téléphone :  
05 57 57 35 38

Mél :  
ce.0333384z@ac-  
bordeaux.fr

43 Rue Cazeaux-Cazalet  
33410 CADILLAC

Nom	Fonction	Présent (e)	Excusé (e)
Mme DUPRAT	Inspectrice de l'Education Nationale	X	
M. DORE	Maire	X	
Mme LAULAN	1 <sup>ère</sup> Adjointe	X	
Mme. DUMEAU	Adjointe aux affaires scolaires	X	
Mme SOLIGON	Service des écoles, restauration scolaire	X	
Mme VIMENEY	Mairie de Omet	X	
Mme HINNEWINKEL	Mairie de Donzac	X	
Mme FORET	Mairie de Gabarnac		X
Mme DUPART	Mairie de Monprimblanc		X
Mme DETCHESSAHAR	Mairie de Laroque		X
M. COUTO MORENO MARTINEZ	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BERNADET CHERRIERE	Représentant parents d'élèves	X	
Mme COUTO MORENO MARTINEZ	Représentant parents d'élèves		X
Mme DE FILIPPO	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BRISSET	Représentant parents d'élèves	X	
Mme RABALLAND	Représentant parents d'élèves	X	
M. EL AMRANI	Représentant parents d'élèves		X
Mme ALLIGAND	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DUBERN	Représentant parents d'élèves	X	
Mme NUNES (sup)	Représentant parents d'élèves	X	
M. BERNADET (sup)	Représentant parents d'élèves		X
M. GASSIOT (sup)	Représentant parents d'élèves		X
Mme EL GHAMMARTI (sup)	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DEISS (sup)	Représentant parents d'élèves		X
Mme LAYAIT (sup)	Représentant parents d'élèves		X
Mme BERTONI (sup)	Représentant parents d'élèves		X
Mme DURDOS	Enseignante	X	
Mme RONDA	Enseignante	X	
Mme STEFANI	Enseignant	X	
Mme DUPUCH	Enseignante	X	
Mme QUESNOT	Enseignante		X
Mme NASSIET	Enseignante	X	
Mme HOUDEBINE	Enseignante	X	
Mme MINET	Enseignante	X	
M. WHITEAD	Enseignante		X
Mme FRIGERIO	Enseignante		X
Mme DIAS	Enseignante		X
Mme MOREL	Enseignante		X
Mme RICHER	Maîtresse spécialisée RASED		X
Mme BIGNONNEAU	Maîtresse spécialisée RASED	X	
Mme BRUGEROLLE	Psychologue scolaire RASED		X
Mme BOULIN	AESH		X
Mme CARDINAL MAHIEU	AESH		X
Mme GROTTI	AESH		X
Mme MOSSION	Directrice	X	

## 1. Fonctionnement de l'école

### a) Règlement du conseil d'école et règlement intérieur.

#### - Règlement du conseil d'école :

Les parents doivent faire parvenir les questions abordées au conseil d'école au plus tard 15 jours avant sa date. Le principe est d'apporter des réponses au conseil d'école. La formulation et le vocabulaire utilisés doivent être conformes aux règles du vivre ensemble.

Rappel : les parents suppléants ne votent que s'il y a des absents.

Lecture du règlement du conseil d'école :

Vote POUR à l'unanimité.

#### - Règlement intérieur

La scolarisation des enfants est obligatoire à partir de 3 ans, la fréquentation scolaire régulière est obligatoire, et les absences doivent être justifiées par téléphone, mail ou mot écrit dans le cahier de liaison.

L'instruction est obligatoire : il existe la possibilité de faire l'école à la maison si le dossier est déposé à la DSDEN. Sous 15 jours, s'il n'y a pas d'avis contradictoire, c'est accepté.

Il existe un croisement entre les infos de la mairie et celles de l'école pour savoir si tout le monde est scolarisé.

La relation parents / enseignants est essentielle au progrès et à la sérénité des élèves. Le dialogue doit être privilégié.

La partie sur le harcèlement scolaire a été modifiée l'an dernier.

Lecture du règlement intérieur

Vote POUR à l'unanimité.

### b) Charte de la laïcité et charte de la diversité

#### - Charte de la laïcité

La charte de la laïcité rappelle l'égalité entre filles et garçons, et l'aspect personnel et non ostentatoire des croyances de chacun.

Lecture de la charte

Il est possible de signaler par internet un manquement à cette charte grâce au lien <http://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html>

#### - Charte de la diversité

La diversité se définit comme un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres et qui constituent la communauté nationale. Au regard de cela, l'inclusion intègre l'acceptation et la prise en compte de tous dans leur singularité.

### c) Présentation du personnel enseignant, RASED, ATSEM, Aesh

L'école de Cadillac fait partie de la circonscription Sud Entre Deux Mers dont l'inspectrice est Mme DUPRAT.

Enseignants	niveaux	Effectifs + inclusions	ATSEM	AESH
Nadège MOSSION	Directrice Enseignante PS-MS (jeudi-vendredi)			
Marion RONDA	PS – MS (lundi/mardi) CP (jeudi Mme Dupuch) CE1-CE2 (vendredi Mme Houdebine)	25	Agnès DUBREUILH	
Marie DURDOS	PS – MS.-.GS	25	Julie SOLIGON	
Catherine LINARES (remp Mme STÉFANI)	GS-CE2	21	Alexa BONET	
Julie DUPUCH	CP	24 dont 1 ULIS		
Marie HOUEBINE	CE1-CE2	24 dont 2 ULIS		
Violaine QUESNOT	CE1-CE2	24 dont 3 ULIS		
Pauline MINET	CM1 CM2	23 dont 3 ULIS		
M.WHITEAD	CM1-CM2	23 dont 3 ULIS		
Perrine NASSIET	ULIS ECOLE	12		AESH Co Marie – Ange BOULIN Ingrid CARDINAL-MAHIEU
Lise FRIGERIO	ZIL			
Virginie DIAS	BD			
Clémence MOREL	BD ASH			
Marine RICHER	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle (RASED)			
Céline BIGNONNEAU	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (RASED)			
Anne BRUGEROLLE	Psychologue scolaire (RASED)			

#### d) Effectifs et répartition

Actuellement, l'école compte 187 élèves, soit 8 de moins que l'an passé, répartis en 8 classes + le regroupement ULIS. 23.375 élèves en moyenne par classe. La répartition des élèves dans les classes est définie en conseil des maîtres, en fin de l'année scolaire précédente. Elle est revue quelques jours avant la rentrée en fonction des départs et arrivées survenus pendant l'été. Elle fait l'objet d'une concertation collective, qui prend en compte de nombreux paramètres et en particulier les projets pédagogiques des enseignants, le profil des élèves...

GS-CE2 : arrivée massive de CE2 juste avant la rentrée et même après. Les effectifs sont montés à 28. Il ne faut pas dépasser 24 pour les GS-CP-CE1. Nous avons donc revu la répartition. Les MS sont retournés dans les classes de Mme Mossion/Ronda et Mme Durdos.

Absence Mme Quesnot

Les Zil interviennent pour des remplacements courts. Les remplacements se font en fonction des arrêts de travail.

Les Brigades, eux, interviennent sur des remplacements longs. Pour les solliciter, il faut un arrêt de travail long. C'est le département qui s'en occupe.

⇒ Il y a eu plusieurs enseignants sur la classe des CE1-CE2. Le but va être de solliciter quelqu'un sur un temps long mais cela ne peut se faire qu'avec les arrêts posés. La circonscription reste vigilante sur la question et cherche à faire au mieux pour assurer le remplacement de Mme Quesnot. Les petites écoles restent malgré tout prioritaires en fonction des besoins. Il n'y a que 12 TRbis/Zil sur la circonscription. L'inspectrice fait toujours au mieux pour satisfaire les besoins.

#### e) Sécurité à l'école (exercices incendie et PPMS)

Les exercices obligatoires sont intégrés au parcours citoyen des élèves. La police municipale est toujours associée aux différents exercices.

- Exercice Incendie mardi 24 septembre à 9h30 => les enseignants avaient été prévenus. Evacuation rapide et dans le calme.
  - PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) aux risques majeurs (ex : tempête, risques toxiques...) exercice à programmer avant les vacances de février
  - PPMS intrusion réalisé le 08 octobre avec scénario se cacher. Cet événement est présenté en classe en amont pour limiter les effets anxiogènes. Il prépare les élèves à acquérir certains réflexes. 2 consignes principales sont données : fuir de l'école ou se confiner/cacher. L'année dernière, la personne à la DSDEN n'a pas validé le plan. Une personne est venue sur place pour améliorer le dispositif et assurer une plus grande sécurité des enfants et des locaux.
- Les enfants sont préparés. On leur parle en utilisant un langage adapté à leur tranche d'âge. En revanche, les informations arrivent aussi de l'extérieur. Il faut pouvoir répondre aux interrogations des enfants, en fonction de ce qu'ils entendent.

Ce qui est important c'est que les enfants puissent réagir correctement au scénario proposé. Ils doivent distinguer les différentes alarmes.

Nous sommes en Plan Vigipirate « urgence attentat » donc les attroupements devant l'école sont interdits, les sacs peuvent être contrôlés à l'entrée et l'accès peut être refusé.

La police municipale est présente certains jours devant l'école ou à la demande de la directrice.

#### f) Budget mairie

Fournitures scolaires	39€/élève
Sorties (transports/bus essentiellement)	3000 €
Papier	1000 €
Livres bibliothèque	300 €
RASED	1000 €

La mairie participe également aux frais du « savoir nager » (entrée au spadium et transport) mais aussi aux projets de la communauté de commune.

La bibliothécaire de la commune rappelle qu'elle accueille les enfants dans le cadre scolaire mais aussi dans un cadre extra-scolaire. Elle accueille seulement 6 élèves en même temps. Les enseignants se rendent à la bibliothèque plutôt dans le cadre des APC. Elle dispose d'un fond pour les enfants.

#### g) Coopérative scolaire

Entrées		Dépenses	
Participation parents	+ 989	Assurance occe	-50.75
APE	+ 1800	Cotisation occe	-457.6
Don Mairie Uz	+ 510	Dépenses sorties	-16351.33 (dont uz 12396.84 et achat tombola)
Photos	+5264	Photos	-3639.23
Différentes actions + participation parents uz	+14065	Frais	-32

Sortie mater	350
Projet EAC	200
Sortie GS CP CE1	268.5
Cinéma C2	329.5
Sortie Balizac CE1/CE2	282.5 + 380
Cinéma CE1 Ce2	80.5

Entrées	dépenses
13591.27	13799.8

Solde bancaire 5707.98 pour l'année 2024-2025

## 2. Communication

### a) Parents /Enseignants

Le cahier de liaison est le même pour tous les élèves de l'école. Privilégier le cahier de liaison pour la communication et la prise de rendez-vous. Les enseignants le consultent tous les jours. Une réunion pour présenter le fonctionnement de classe est proposée chaque année, rapidement après la rentrée. D'autres entrevues pourront être programmées au cours de l'année pour faire le point sur l'évolution de votre enfant

=> en maternelle, avec les parents de PS en particulier

=> en élémentaire, pour rendre le LSU (Livret Scolaire Unique) ou les évaluations nationales du CP au CM2.

### b) Parents /Direction

La directrice est déchargée de ses fonctions d'enseignante 2 jours par semaine : le lundi et le mardi. Pas de secrétaire => laisser un message sur le répondeur de l'école au 05-56-62-65-54 ou par mail [e.cadillac@ac-bordeaux.fr](mailto:e.cadillac@ac-bordeaux.fr).

### c) Parents / Mairie

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le personnel de mairie du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h. Téléphone : 05-57-98-02-10 ou par mail au [secretariat@mairiedecadillac.fr](mailto:secretariat@mairiedecadillac.fr)

Mme SOLIGON s'occupe plus particulièrement du temps dévolu à la pause méridienne (donc à la restauration scolaire) et dorénavant de la garderie. Elle peut être jointe au 06-21-83-45-91 ou par mail à [drh@cadillacsurgaronne.fr](mailto:drh@cadillacsurgaronne.fr).

Il est important de prévenir la mairie lorsque l'enfant ne mange pas exceptionnellement à la cantine mais aussi pour la gestion de la garderie.

## 3. Projets et vie de l'école

### a) Axes généraux du projet d'école (validité de 4 ans / il va être repensé cette année)

	Objectifs à développer
<b>Langage écrit</b> (en lien avec le collège)	Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue écrite  Travailler sur la méthodologie narrative ( savoir résumer, ordonner de façon chronologique, la narration...)  Enrichir et catégoriser le bagage lexical
<b>Parcours du citoyen</b>	Apprendre à s'ouvrir aux autres et à se décentrer  Apprendre à s'autoréguler au cours d'un conflit  Se construire dans une démarche citoyenne, comme individu responsable et éco-responsable.
<b>La mutualisation des outils et des procédures en mathématiques</b>	Manipuler pour construire le nombre en tant que quantité  Apprendre à le décomposer afin d'avoir de solides acquis pour accéder à l'abstraction de ce nombre  Permettre une meilleure compréhension des problèmes.

### b) Présentation de la continuité pédagogique et des manuels en lien avec projet d'école ou non

Renouvellement des méthodes de l'an dernier : pilotis et MHM/MHF pour CM et MFH pour les CE1-CE2 MHF et accès pour les maths. (Beaucoup de manipulations).  
Rebrassage permanent des notions pour les ancrer plus facilement (rituels, mini-fichiers, manipulation, jeux) / en français seulement l'étude de la langue et la production d'écrit

Certains enseignants utilisent un espace numérique de travail.

Réflexion autour de l'utilisation d'un espace de travail de l'Education Nationale : Beneylu School (supports sonores et photos, travail, activités réalisées en classe etc...) / messagerie)

### c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

- Au fil de l'eau : 6 classes engagées :
  - CM1-CM2 : fable écologique + spectacle à La Forge
  - CE1-CE2 : travail autour de l'environnement (accueil d'une troupe de théâtre qui va présenter un animal imaginaire / travail autour de son milieu de vie – marais – puis rencontre avec « l'animal » au cours d'une sortie)
  - Mater : voix et tuba + spectacle à La Forge

Les CP étaient engagés sur un projet départemental qui a été annulé.

Savoir-nager : CP et CM2 / Les séances auront lieu à partir du mois de janvier. L'objectif pour les CP n'est pas de savoir nager mais d'être plus à l'aise dans le milieu aquatique. Les objectifs des CM2 seront fixés en fonction des évaluations proposées au début de la séquence.

#### 4. Parcours de l'élève

##### a) Dispositif d'aide

###### (1) APC : Aides pour difficultés passagères en français et maths

Elles ne s'adressent pas à tous les élèves, ont pour but de remédier à des difficultés passagères mais également en donnant le goût d'apprendre. Elles sont soumises à l'accord des parents car s'ajoutent aux 24h de classe hebdomadaires.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES	JOURS	HORAIRES
Aide dans les Apprentissages (difficultés passagères)	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	12h à 12h30 (CE2 CM1 CM2) ou 13h20 à 13h50 (CP CE1)
Langage	Mardis et/ou ,jeudis et/ou vendredi	13h20 à 13h50 (PS MS et GS)

###### (2) PPRE => Programme personnalisé de réussite éducative

=> C'est un document élaboré pour un élève qui risque de ne pas maîtriser toutes les compétences du socle commun. Il synthétise les actions, les adaptations mises en place pour l'aider dans ses apprentissages sur une période définie. Il aide à dépasser des difficultés ponctuelles. Il permet le suivi des élèves au fil des années, savoir quelles ont été les difficultés traitées et celles qui sont non résolues.

###### (3) PAP => plan d'accompagnement personnalisé

=> le PAP permet d'aider quand il y a des problèmes de dys (trouble de l'apprentissage). Il est établi au premier degré, mais suit l'enfant dans le second degré (il précise les aménagements particuliers). Il ne relève pas du handicap, donc ne dépend pas de la MDPH. Le but est de faire le lien entre tous les intervenants que l'enfant rencontre. Il est établi par le médecin scolaire et donne des pistes aux enseignants pour les aménagements pédagogiques.

###### (4) RASED

Si les difficultés persistent, le RASED peut intervenir.

Le réseau intervient sur 3 RPI (regroupements scolaires) et une dizaine d'école. Il est complet à Cadillac avec 3 personnes :

- Psychologue scolaire (aide à l'analyse d'une situation, fait le lien entre les parents et les enseignants, peut proposer des bilans / aide à préparer des orientations quand c'est nécessaire)
- enseignante à dominante pédagogique ( aide à donner du sens aux apprentissages, notamment lorsqu'il y a des difficultés persistantes => après les APC et les PPRE)
- enseignante à dominante relationnelle ( aide les élèves à adopter un statut d'élève)

Elles prennent en charge des difficultés scolaires et de comportement. Elles ont la possibilité de prendre en charge des petits groupes d'élèves de manière ponctuelle ou de co-intervenir en classe.

###### (5) Pôle ressources de circonscription

C'est une entité composée de tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, enseignants référents, personnels spécialisés du RASED et des ULIS, enseignants des dispositifs pour les élèves allophones et les enfants du voyage, personnels sociaux et de santé. Il émet des propositions d'aide et peut permettre de prendre des décisions plus rapidement. Il est piloté par l'inspecteur. Il peut aider pour orientations, demandes d'AESH.

###### (6) Pôle ressource départemental

Il est composé de personnalités encore plus spécifiques, pour tenter de résoudre des problématiques qui n'ont pas pu être solutionnées avec les autres dispositifs.

##### b) Présentation du dispositif ULIS-école

Les élèves sont désormais inscrits dans leur classe d'inclusion. Unité Locale d'Inclusion Scolaire – 12 élèves. En fonction de leurs difficultés, ils passent un temps plus ou moins important dans l'ULIS. Ils sont, le reste du temps scolaire, dans leur classe d'inclusion. Ce dispositif est destiné aux enfants en situation de handicap. Les enfants suivent maths et français dans le dispositif ULIS et les autres matières dans leur classe. Du matériel spécifique et une aide individualisée sont mis au service de ces élèves. L'équipe ULIS est composée d'une enseignante coordinatrice, d'une AESH collective et d'une AESH mutualisée. A la fin de la scolarité élémentaire, une orientation ULIS collège est souvent proposée.

#### 5) Mairie

## 6) Questions des parents

**Certaines questions auraient pu avoir une réponse immédiate si elles avaient été posées directement aux enseignants ou à la directrice. Il est important de privilégier le dialogue immédiat et direct plutôt que d'attendre une instance comme le conseil d'école qui n'a lieu que 3 fois par an.**

- Pourquoi la classe de PS -MS de Madame Mossion Nadège et Madame Ronda Marion n'a pas accès à l'application de photos comme pour la classe de Madame Durdos Marie?

=> La restitution se fait actuellement à chaque période dans le cahier d'activités. Nous réfléchissons à l'utilisation de l'application dont se sert Mme Durdos. Nous la mettrions éventuellement en place en cours d'année ou l'année prochaine.

- Pourquoi l'école n'a pas dans sa trousse de soins pour les enfants de vraies compresses froides type coussin thermique réutilisable pour les contusions et divers traumatismes ? En effet, il est utilisé soit des gourdes de compote remplies d'eau congelée ou des accumulateurs de froid pour glacière qui sont deux objets non adaptés pour cet usage!

=> Il y en a à la mairie. Néanmoins, les compresses froides ont un coût et sont trop souvent perdues. La mairie va voir ce qui peut être fait pour les réintégrer dans l'école.

- En début d'année, l'école nous a envoyé des mails nous demandant d'imprimer des documents concernant le règlement intérieur. Beaucoup de parents ont été surpris par ces demandes. Des parents n'ont pas accès aux imprimantes et ont dû demander à d'autres d'imprimer les papiers. Ce qui peut être gênant et inégalitaire. Au même moment, plusieurs papiers passaient dans le cahier de liaison. Pourquoi ce choix de communication a-t-il été fait?

=> Nous avons manqué de papier puis de toner. Certains documents ont donc été priorités pour l'impression.

- Pouvez vous mettre à jour les coordonnées mails des parents certains mail de la mairie ne nous sont pas parvenus.

=> L'école transmet les mails des parents d'élèves sur ONDE. Il y a aussi les mails lors des inscriptions au restaurant scolaire et à la mairie. Les informations ne sont pas toujours les bonnes, certains mails tombent dans les SPAMS... Parfois, il y a de petites erreurs dans l'adresse mail qui empêche la transmission de l'information.

- Avez-vous trouvé un photographe pour les photos de classe ? Quand vont-elles avoir lieu ?

=> Nous recherchons un photographe qui propose les photos en ligne. Sûrement au printemps

- Pouvez-vous nous donner un bilan détaillé des recettes et dépenses de l'OCCE pour l'année scolaire 2023/2024?

=> Réponse donnée pendant le conseil (cf plus haut)

- Que sont devenus les lots non gagnés de la tombola des CM1/CM2 de l'année dernière ?

=> Les billets restants sont invendables. Les lots seront utilisés pour la tombola de la fête de l'école. L'OCCE observe les comptes de l'école. L'argent brassé à l'école est supervisé.

- Savez vous jusqu'à quand Mme QUESNOT sera-t-elle absente ?

=> Non. Cela dépend de ses arrêts de travail.

- La structure est déjà fermée pourquoi et quand sera-t-elle réparée?

=> Il y avait un poteau à changer. En revanche, il y a un barreau qui bouge donc il va peut-être falloir intervenir à nouveau.

- La classe de Mme Mossion a été rénovée cette année et la structure du côté élémentaire réparée (bien que fermée actuellement???) Quels sont les prochains investissements prévus?

=> Le budget est voté en mars. La commission scolaire doit travailler sur ce qui va être prévu en fin d'année et sur l'année à venir. Il y a eu de très grosses dépenses qui n'étaient pas prévues (chambre froide et système de renouvellement de l'air).

- Le matériel informatique. Certains ordinateurs ne sont pas fonctionnels ou plus fonctionnels du fait de leur âge et/ou du manque de suivi, les professeurs ne peuvent donc pas utiliser les TBI. Quel entretien, suivi est-il fait sur ce matériel? Le renouvellement du matériel obsolète est-il prévu et à quel rythme? Au CE du 11/03/2024 il était prévu l'achat de 2 tableaux numériques et de 2 PC, ont-ils été achetés?

=> Toner : normalement renouvellement automatique / papier transmis assez rapidement

Il y a un nouvel intervenant en informatique. Pas de date pour une prochaine intervention. Pour l'instant, les enseignants doivent faire sans. Les conditions d'apprentissages ne sont pas optimisées.

On est toujours dans l'attente d'un nouveau TBI.

La mairie s'engage à chercher une solution.

- Le réseau internet est-il fonctionnel ? Les réaménagements prévus en juin 2023 ont-ils été réalisés ?

=> Non.

Un intervenant de « Gironde numérique » va être à nouveau sollicité pour faire un diagnostic.

- À la cantine, le midi, les 2 classes de CM1/CM2 sont séparées. Serait-il possible de les mélanger afin que les enfants puissent manger avec leurs camarades?

=> Pour l'instant les retours des enfants sont plutôt favorables à cette séparation.

- Est-il prévu de sécuriser l'entrée de la garderie primaire comme celle de la maternelle (Portail fermé et interphone) cela nous interroge sur la sécurité de nos enfants. Sachant que par moment il n'y a qu'un seul adulte ?

=> Une pièce a été volée. Grâce aux caméras, la mairie et la police municipale essayent de récupérer la pièce manquante.

La mairie rappelle qu'il faut bien penser à refermer le portail après le départ des enfants accompagnés de leur parent.

- Dans le programme des CP, il y a des cours d'Anglais, avez-vous une date de démarrage ?

=> Mme Quesnot devait assurer les cours d'anglais avec un échange de service. Si elle ne revient pas, l'enseignement sera assuré par les enseignantes de la classe.

- Le déplacement des camping-cars est-il toujours prévu pour 2025? Savez-vous vers quelle date?

=> Les travaux commencent en février-mars. Le nouveau parking devrait être opérationnel pour l'été 2025.

- Merci d'anticiper la communication des formations des enseignants ? (afin que les parents s'organisent en amont)

=> La problématique n'a pas été d'informer sur l'absence des enseignants mais de la possibilité d'être remplacé ou pas. L'an dernier nous avons communiqué jusqu'à 15 jours à l'avance sur nos absences mais le remplacement des enseignantes n'a pas pu être assuré et nous prenons connaissance des remplacements souvent le matin même de l'absence.

- La rue du 19 mars est réouverte aux voitures. Pouvons-nous rediviser les entrées et les sorties de l'école au niveau du primaire?

=> Les travaux ne sont pas terminés. Lorsque nous ne serons plus en plan vigipirate attentat, il n'y aura plus qu'un portail.

- Envisagez-vous cette année de faire un spectacle de fin d'année commun à toutes les classes?

=> Oui nous l'envisageons, à condition que chaque classe ait un enseignant. Date envisagée le 27 juin thème les animaux

- Depuis, le 1er Janvier 2024, notre commune a mis en place " la cantine à 1 €. " avec 3 tranches de tarification. Peut-on revoir les tranches de tarification ? (voir exemple mairie de Rions avec 6 tranches et des tarifs plus raisonnables)

=> La mairie essaye d'anticiper. Les 3 niveaux seront maintenus toute l'année scolaire. Un changement peut être envisagé pour l'année prochaine.

- Est-ce possible de récupérer la fratrie côté maternelle à la sortie de l'école ?

=> Non puisque les sorties élémentaires et maternelle sont sur la même rue. Problème de sécurité / responsabilité pour les grands qui sont envoyés vers les classes des lus jeunes et qui restent sous la responsabilité de leur enseignant

- Qu'est-ce qui a motivé le remaniement des classes de CE2?

=> Arrivée massive de CE2 la dernière semaine d'août avant la rentrée et semaine de la rentrée. Les injonctions ministérielles imposent 24 élèves max dans les classes de GS-CP-CE1. Et cohorte des CE2 compliquée au niveau du comportement et des apprentissages. Les parents de chaque élève concerné (CE2 et MS) ont été contacté par téléphone par la directrice et ont pu s'entretenir avec elle sur les raisons de ce changement de classe après la rentrée.

- Comme d'autres enfants, mon fils n'aime pas la viande et certains poissons et finit par ne pas manger le reste du plat car la viande le dégoûte. Y-a-t-il moyen de respecter le choix de l'enfant afin qu'il ne parte pas le ventre vide et pour éviter le gaspillage?

=> Le personnel ne peut pas faire un service à la carte. C'est une restauration collective. On demande aux enfants de goûter mais ils ne sont pas obligés de tout manger. C'est une cuisinière qui assure la préparation des plats. Il n'y a pas de viande et de poisson tous les jours.

L'évitement de tout contact avec de la viande ou du poisson peut se faire dans le cadre d'un PAI.

- Serait-il possible d'être plus vigilant envers les enfants qui ont des régimes alimentaires spécifiques ?

=> La vigilance s'opère en cas de PAI.

- Serait-il possible de mettre en place un système d'étude afin que les enfants puissent déjà commencer leurs devoirs surtout concernant ceux qui vont à la garderie jusqu'à 18h30

=> Ce n'est pas la vocation d'une garderie. La mairie ne s'engagera pas dans ce type d'action.

- Concernant la garderie est-il possible que la mairie puisse revoir un tarif à la demi-heure au lieu de l'heure car cela double les factures? Ils seraient judicieux de sonder les parents sur ce point car certains ont fait part de leur mécontentement.

=> Les tarifs ont été élaborés au terme d'une réflexion. Cela sera peut-être revu l'année prochaine. Ce ne sera pas le cas cette année. La mairie a malgré tout modifié certaines choses pour que les parents puissent se prononcer le mois précédent pour le mois suivant. La mairie ne facture qu'à la présence réelle de l'enfant.

La priorité est la sécurité des enfants. Les fiches de pointage sont revues en fonction des changements mais ne peuvent être actualisées tous les jours.

- L'école maternelle est sécurisée par un interphone ce qui sécurise également la garderie pour les petits par contre le dispositif semble être installé pour la garderie des grands mais on rentre et on sort comme on veut car il n'est pas en fonction. Je signale qu'actuellement nous sommes toujours en plan Vigipirate

=> Il manque un élément du portail. Il faut bien penser à fermer les portes.

- Pouvons-nous être au courant des habilitations concernant le personnel de la garderie. Ma facture est passée du simple double alors que le service a largement diminué en qualité. Les enfants ne sont plus sensibilisés sur des activités. Le niveau d'excitation est assez élevé lorsqu'on les récupère. Il est ensuite difficile de se concentrer sur les devoirs  
=> *Sur chaque tranche horaire, il y a du personnel qui encadre les enfants avec des qualifications (BAFA, ATSEM). Le personnel propose des ateliers, des activités. C'est le début de la mise en place du service supervisé par la mairie. Ils vont essayer de mettre des choses en place.*
- Le soir est-il normal que la personne de la garderie soit seule à surveiller les enfants en sachant qu'elle doit gérer la cour et les deux salles? Comment la personne peut gérer en cas de soucis avec un enfant qui se blesse ou si c'est elle qui a un problème? J'ai déjà assisté au fait qu'un enfant sorte seul récupérer un ballon à l'extérieur alors que le salarié était dans une salle  
=> *Il y a 2 personnes sur chaque site pour maximum 18 enfants. Ensuite il n'y a plus qu'une personne. Cette personne peut contacter Mme Soligon en cas de besoin. Il y a aussi du personnel sur l'école qui s'occupe de l'entretien de l'établissement.*
- Mon enfant se plaint régulièrement du bruit pendant les repas. Que pouvez-vous mettre en place?  
=> *Les enfants sortent de classe. C'est un moment de décompression pour eux ; on ne peut pas leur imposer le calme absolu.*

Procès-verbal rédigé par : Mme Ronda

La séance est levée à : 20h24

Date du prochain conseil d'école : **lundi 10 mars 2025**

Nadège MOSSION  
Directrice

